

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 30

Artikel: Aux fondateurs de notre indépendance !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AUX FONDATEURS DE NOTRE INDÉPENDANCE!!

AVANT que sonne la dernière heure de juillet, rappelons deux événements importants de notre histoire vaudoise, dont ce mois fut témoin, il y a 122 ans.

Le banquet des Jordils.

Le sacrifice de Davel, le 24 avril 1723, avait été une précieuse semence, que firent germer les grands principes proclamés par la Révolution française de 1789.

et de Nyon, présents à la fête, aucun doute sur les sentiments et aspirations des patriotes vaudois.

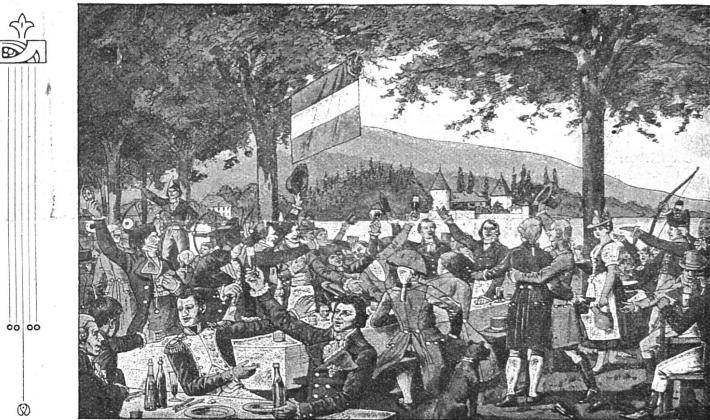
Comme aux Jordils, le chapeau de Guillaume Tell était arboré sur une pique; la coupe de la Fraternité circulait. On chanta le *Ça ira!* la *Marseillaise* et le refrain : *Vive libres ou mourir!*

Amédée de la Harpe, qui présidait la fête, fut reconduit à son château des Uttins par tous les convives, et ce joyeux cortège parcourut la ville au cri de *Vive l'Égalité!* La population, d'abord réservée, se laissa gagner et finit par se joindre aux manifestants.

exclusif pour l'établissement d'une feuille d'avis françoise à Lausanne ». Duret était soutenu par le bailli de Lausanne, ainsi que par le Conseil de cette ville, lequel avait rendu hommage « à son exactitude » et à « son industrie, utile, intéressante, digne d'être continuée, par l'influence qu'elle a sur les diverses branches de l'économie, des arts et du commerce. » Lui-même avait plaidé sa cause, non sans habileté, dans une supplique adressée aux « Illustres, hauts, puissants et souverains Seigneurs de Berne » :



BANQUET DES JORDILS



BANQUET DE ROLLE

Les idées d'émancipation faisaient chaque jour plus de chemin dans le Pays de Vaud, mais elles n'avaient encore osé se manifester ouvertement.

Toutefois, le 14 juillet 1791, un banquet fut organisé dans la campagne des Jordils, à Lausanne, pour commémorer l'anniversaire de la prise de la Bastille.

À ce banquet, auquel assistaient cent cinquante personnes appartenant à toutes les classes de la société, les cœurs s'ouvrirent, les mains s'unirent et des allusions furent risquées, qui ne laissèrent pas d'inquiéter Berne.

Une perche, surmontée du chapeau de Guillaume Tell, couronnait la tribune.

Les patriotes de Vevey célébraient une fête semblable et leurs feux de joie répondent à ceux des patriotes lausannois.

Le banquet de Rolle.

Le lendemain du banquet des Jordils, c'est-à-dire le 15 juillet 1791, une fête pareille eut lieu à Rolle, où s'étaient réunies les principales Abbayes de l'Arc du pays.

L'assistance fut plus nombreuse encore qu'à Lausanne. Des discours même furent prononcés, qui ne durent laisser à MM. les baillis de Rolle

Le banquet des Jordils et celui de Rolle provoquèrent, de la part de LL. EE. de Berne, des représailles qui ne firent qu'exciter les esprits. Le Pays de Vaud marchait résolument à la liberté!

NOS PREMIERS JOURNAUX

IV

EN 1736, un notaire bernois, Sigismond Wagner, ancien bailli du Gessenay, obtint de LL. EE. l'autorisation de publier une *Feuille d'Avis* à Berne, avec « privilège exclusif ». Trente-six ans plus tard, soit le 29 juin 1762, parut le premier numéro de la *Feuille d'avis de Lausanne*, en vertu d'une permission octroyée par les Seigneurs de la ville au sieur Duret, d'Etagnières, permission approuvée par LL. EE. de Berne. Fort de son droit de monopole, Wagner mit tout en œuvre pour étouffer l'entreprise de son rival. Ce furent entre lui et Duret des débats qui durèrent trois ans et qu'a narrés tout au long M. Paul Allensbach, directeur actuel de la *Feuille d'avis*, dans une fort intéressante brochure sur les origines de ce périodique. Fait à la louange du gouvernement bernois, Duret continua d'édition son journal sans être inquiété en haut lieu; bien plus, en décembre 1765, il put annoncer à ses lecteurs qu'il était, lui aussi, au bénéfice d'un « privilège

David Duret d'Etagnières habitant à Lausanne, très humble, très soumis serviteur et très fidèle sujet de vos Excellences, vient leur représenter avec le plus profond respect : l'accès favorable que cette feuille a reçue depuis quelque temps, en démontre l'utilité; sans croiser la feuille d'avis allemande, au contraire, elles pourroient s'aider mutuellement. Un de ses avantages essentiels, pour le pays romand et allemand, c'est qu'elle annonce les Décrets (les banqueroutes) malheureusement trop fréquents dans les provinces françoises, où la plupart des Seigneurs de l'Etat sont intéressés; ce qui aide beaucoup aux affiches souvent enlevées et qui ne tombent pas sous les yeux de tous les créanciers; elle fixe le prix des denrées du pays où elle s'imprime; elle avertit des encans juridiques ou volontaires; elle détermine les changes dans les différentes places de commerce; elle met à portée de louer, d'amodier des fonds, de les vendre; elle aide aux artisans à débiter leur ouvrage; elle prévient souvent que des domestiques ne demeurent sur le pavé, en attendant qu'ils aient l'occasion de se placer. On ne saurait décrire tous les avantages que cet établissement peut procurer à tous les divers individus de l'Etat, grands et petits, et plus particulièrement et dans une plus grande étendue dans le Pays de Vaud, avantages que la feuille d'avis allemande ne réunit point et ne sauroit fournir dans leur plénitude à cette province-là.

Et Duret expose aussi qu'il a dû se mettre en frais « pour se procurer de bonnes correspondances », et enfin qu'il est « un pauvre

¹ Ces clichés et les notes qui les accompagnent sont empruntés à une publication éditée en 1903 par la papeterie Krieg & Cie, sous le titre *Souvenir du Centenaire vaudois, 1803-1903*.